COMMISSION RETRAITE CFR

Compte rendu hebdomadaire N°49-2015

VEILLE PARLEMENTAIRE « SÉNAT »

Destinataires : Présidents CFR – CNRPL – CNR-UFRb - FNAR – Générations Mouvement – UFRrg/fp – Commission « Retraite » - AFJ – G. Chaussoy

NATURE DU DOCUMENT	CONTENU SUCCINT	INSTANCE CONCERNÉE			IMPORTANCE	COMMENTAIRES/PROPOSITIONS
		A.N.	SÉNAT	AUT.	HAUTE MOYENNE FAIBLE	
Travaux du Sénat **A SUIVRE** **NOUVEAU** **NOUVEAU**	**Semaine 50** **PLF 2016** **Loi d'adaptation de la société au vieillissement (ASV)**		X X X			Le 19 novembre et **jusqu'au 8 décembre**, le Sénat procèdera à l'examen du **PLF 2016.** ---------- **Le 1er décembre, le Sénat n'a pas adopté les crédits de la mission « Santé ».** ---------- **Le 2 décembre, la commission mixte paritaire a donné son accord au projet de loi A.S.V., notamment sur les points suivants :** - 28 % de la CASA seront alloués à la prévention de la perte d'autonomie**,** - 55,9 % en 2016, puis 70,5 % seront consacrés à la réforme de l'APA, - le Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge a été rétabli ; il devra engager une réflexion sur l'assurance et la prévoyance en matière de dépendance (voir document joint).
Rapport OCDE sur les retraites en France **NOUVEAU**	**Des propositions assez proches de celles préconisées par la CFR qui voit ses analyses ainsi confortés (voir ci-contre).**			X		Le 1er décembre a été diffusé le rapport de l'OCDE préconisant un report de l'âge de départ et la **mise en place d'un régime unique.** Dans son rapport, l'OCDE considère trop optimistes les prévisions du COR en matière d'emploi. Elle préconise aussi une batterie d'économies qui toucheraient directement les retraités : suppression des majorations familiales, de l'abattement fiscal de 10 % et alignement du taux de CSG sur celui des actifs (voir document joint).
Publication de l'assurance retraite **NOUVEAU**	**Prélèvement sociaux et information de la CNAVTS**			X		Dans le document joint, la CNAVTS précise que la communication de la situation fiscale permettant de déterminer, à partir du RFR, le niveau des prélèvements sociaux est faite chaque année par l'administration fiscale. Il devient donc inutile d'adresser l'avis d'impôts à la CNAVTS, ce qui n'empêche pas de s'assurer de l'exacte prise en compte du RFR.

Émetteur : Roger BARROT

6 décembre 2015